

Charte d'Utilisation Responsable de l'Intelligence Artificielle

Sommaire

Table des matières

Sommaire.....	1
1. Objet et périmètre	1
2. Principes directeurs.....	2
3. Rôles et responsabilités	3
4. Données et conformité RGPD.....	3
5. Sécurité, Traçabilité et Bienveillance	4
6. Évaluation et amélioration continue	5
7. Engagements de l'organisation.....	5
8. Signalement d'un manquement à la charte éthique.....	5

1. Objet et périmètre

L'ensemble de services d'IA proposés par NQT vise à soutenir le mentorat et l'accompagnement des jeunes diplômés et assister les mentors dans leurs rôles d'accompagnement.

- Le Mentor IA agit comme un complément au mentor humain, offrant un soutien immédiat et constant pour les jeunes. Dès l'inscription, le Mentor IA fournit une aide proactive (réponse aux questions courantes des jeunes, conseils personnalisés) comblant l'attente avant les premiers échanges avec un mentor humain. Le mentor IA vient en appui au mentor et assure une disponibilité continue, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin de répondre aux besoins des jeunes à tout moment.
- Le Super Mentor IA est conçu pour assister les mentors humains, notamment en déléguant leurs tâches répétitives et en les soutenant dans leurs décisions (réponse aux questions courantes, suivi des interactions, analyse des profils jeunes, synthèse des progrès, etc.). Le mentor reste le leader incontesté du binôme et maître du

jugement final : les suggestions du Super Mentor IA doivent être considérées comme des aides à la réflexion et non comme des recommandations définitives. Le Super Mentor IA est ainsi explicitement positionné comme un adjoint ou une ressource complémentaire et non comme un décideur.

L'objectif de cette présente charte est de définir les principes, engagements et bonnes pratiques encadrant l'utilisation et le développement de solutions d'intelligence artificielle (IA) au sein de NQT. Elle vise à garantir une approche éthique, transparente et respectueuse des droits humains, tout en encourageant l'innovation responsable.

Elle s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, partenaires, mentors et bénéficiaires impliqués dans le projet IA (MAIA).

2. Principes directeurs

Les décisions et recommandations issues de l'IA doivent pouvoir être comprises par les utilisateurs. Une documentation claire doit expliquer le fonctionnement global des modèles utilisés.

- **Transparence : équité, confiance, intégrité, traçabilité**

Les utilisateurs sont clairement informés lorsqu'ils utilisent un service reposant sur l'intelligence artificielle : chaque fonctionnalité concernée est explicitement présentée comme un « service assisté par l'IA » dans l'interface.

Les réponses fournies par l'IA proviennent d'abord de la base documentaire interne de l'association. Lorsque cette base ne permet pas de répondre, l'IA utilise des sources publiques du web. Si une question sort du périmètre de la mission de NQT ou des connaissances fiables disponibles, le système en informe clairement l'utilisateur et indique qu'il ne peut pas répondre. Un mécanisme d'escalade est prévu vers un interlocuteur humain (mentor ou chargé de mission NQT) afin de garantir une prise en charge appropriée.

NQT invite les utilisateurs à signaler toute réponse qu'ils considèrent inexacte, biaisée ou inadaptée. L'association s'engage à prendre en compte ces retours afin de corriger et améliorer continuellement la qualité, l'équité et la fiabilité des contenus fournis par l'IA.

- **Protection des données : données et sécurité**

Les données personnelles échangées avec l'IA ne sont partagées qu'avec les prestataires techniques indispensables au fonctionnement du service. Aucun transfert ou usage commercial des données n'est autorisé. Les utilisateurs sont libres de supprimer leurs échanges à tout moment et sont invités à ne pas communiquer d'informations sensibles.

- **Responsabilité**

L'IA n'a pas d'autorité, il s'agit d'un outil de conseil. Chaque utilisateur reste responsable de ses décisions. L'IA n'a pas vocation à se substituer au jugement humain. Toute décision ayant un impact sur un individu doit être validée par un humain.

- **Supervision humaine et esprit critique**

L'IA est un outil d'appui et ne remplace pas le mentor. Les mentors restent les principaux acteurs de l'accompagnement et des décisions. Le rôle de l'IA est de proposer, non d'imposer : les jeunes sont encouragés à garder un esprit critique face aux réponses fournies, à vérifier les informations, et à échanger avec leur mentor pour toute décision importante.

3. Rôles et responsabilités

L'IA doit être conçue pour éviter toute discrimination directe ou indirecte. Les jeux de données doivent être diversifiés et représentatifs.

Les utilisateurs s'engagent à utiliser les services IA proposés de manière respectueuse et responsable. Ils ne doivent pas solliciter l'IA pour des usages contraires à la mission de NQT.

NQT se réserve le droit de suspendre l'accès en cas d'usage inapproprié.

4. Données et conformité RGPD

- **Base légale**

Les traitements réalisés reposent sur l'intérêt légitime de NQT à améliorer l'accompagnement des jeunes diplômés, et sur le consentement explicite des utilisateurs.

- **Minimisation**

Seules les données strictement nécessaires au fonctionnement du service sont traitées.

- **Information des personnes**

Le traitement des données respecte le RGPD et les bonnes pratiques de sécurité. Aucune donnée sensible ne doit être utilisée sans consentement explicite.

- **Sécurité des données et conservation**

NQT accorde une importance primordiale à la sécurité des données et à la fiabilité des systèmes d'IA utilisés. Les données sont hébergées sur des serveurs sécurisés. Les accès sont strictement limités. Les données ne sont conservées que le temps nécessaire et sont ensuite supprimées ou anonymisées.

Toute question relative à la protection des données peut être adressée au Délégué à la Protection des Données (DPO) de NQT à l'adresse : dpo@nqt.fr.

5. Sécurité, Traçabilité et Bienveillance

- **Sécurité et Journalisation**

NQT met en œuvre des mesures de sécurité pour protéger les échanges. Pour garantir la fiabilité du service, les interactions avec l'IA sont journalisées (historisées). Cette traçabilité permet d'identifier d'éventuels dysfonctionnements techniques ou des usages abusifs, tout en respectant la confidentialité des utilisateurs.

- **Bienveillance et Éthique des échanges**

L'IA doit contribuer à renforcer la confiance, le bien-être et le développement des jeunes. L'IA est paramétrée pour interagir de manière neutre et respectueuse. Elle ne doit en aucun cas générer de contenus discriminatoires, offensants ou moralisateurs. Les interactions doivent rester bienveillantes et dénuées de biais émotionnels ou moraux.

Voir charte anti harcèlement (document distinct)

NQT a mis en place un dispositif unique d'alertes portant sur tout type de signalements relayant notamment des faits survenus dans le cadre des activités de mentorat et concernant un manquement à la charte éthique ou à la charte anti harcèlement. Ce dispositif constitue une ressource essentielle permettant de prévenir, traiter et remédier à des faits graves qui nous sont signalés dans le cadre de l'activité de mentorat. Le dispositif d'alertes professionnelles est ouvert aux mentors et jeunes du dispositif.

6. Évaluation et amélioration continue

Les utilisateurs peuvent signaler toute réponse incorrecte ou inappropriée. Le suivi de ces retours et des indicateurs de performance permettra de mesurer l'efficacité et d'assurer l'amélioration continue de la solution.

7. Engagements de l'organisation

En signant cette charte, NQT s'engage à :

- Garantir la transparence sur le rôle et les limites de l'IA.
- Protéger les données et les droits fondamentaux des utilisateurs.
- Favoriser l'inclusion, l'équité et la diversité dans tous les projets IA.
- Maintenir une supervision humaine dans toutes les décisions importantes.
- Évaluer régulièrement les impacts éthiques et sociaux de ses outils IA.

8. Signalement d'un manquement à la charte éthique

En cas de doute ou de suspicion de manquement aux dispositions de cette charte éthique, il est conseillé de contacter les responsables NQT afin que le cas puisse être remonté à la Direction Générale ou au Comité d'Éthique.

En cas de non-respect avéré des dispositions exposées dans la présente charte, des sanctions telle que l'exclusion du dispositif de parrainage pour le mentor ou l'exclusion du dispositif d'accompagnement pour les jeunes diplômés.